

DELIBERATION N°20231219-12

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 13 décembre 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER ; Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Nathalie GERVAIS

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Marc MONTARDIER donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

Mme Sandrine MUTRELLE donne pour à M. Xavier GIRARD

Mme Sophie PIFFARELLY donne pouvoir à Mme Florence COCART

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Stéphane THILLAY donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Rahma M'TIR est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°12 : TARIFICATION DES ATELIERS CHANT DE L'ESPACE ALPHONSE DAUDET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération cadre n°20210329-04 du 29 mars 2021 relative aux politiques culturelles de la Ville de Coignières ;

Considérant la volonté de la Ville de Coignières d'initier un atelier chant intergénérationnel mensuel ouvert à tous, afin d'ouvrir la pratique vocale en direction de tous les âges, de développer l'ouverture sur la diversité des styles et genres musicaux, de favoriser les différentes formes de mixités et de renforcer l'accès à la culture pour tous ;

Considérant qu'il convient de pratiquer une tarification qui soit accessible à tous, et particulièrement en direction de l'enfance et de la jeunesse ;

Considérant que les ateliers chant mensuels sont proposés sur une durée de trois heures par une artiste professionnelle sur le principe d'un abonnement à l'année, hors congés d'été (juillet-août), au sein de l'Espace Alphonse Daudet, à partir du mois de janvier 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Salah KRIMAT, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – PREND ACTE de la mise en place des ateliers chant ouverts à tous les âges, dès le mois de janvier 2024.

ARTICLE 2 – FIXE à 50 euros TTC le tarif annuel pour 10 ateliers correspondant à un 1 atelier par mois pour les participants adultes.

ARTICLE 3 – PRÉCISE que la gratuité des ateliers-chant est appliquée pour les mineurs.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que les dépenses et les recettes sont inscrites au Budget 2024.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.